

**Discours de Madame George PAU-LANGEVIN,
Ministre des outre-mer
Conférence presse
Présentation du budget « mission outre-mer »
Mercredi 1^{er} octobre 2014
Hôtel Montmorin**

Mesdames, Messieurs,

C'est un exercice traditionnel que celui de la présentation à la presse des grandes lignes du projet de budget de l'outremer, quelques jours avant que ne commence au Parlement la procédure de discussion budgétaire.

Cet exercice traditionnel revêt pour moi cependant un caractère particulier, pour trois raisons essentielles :

- D'abord parce que c'est le premier que je présente en ma qualité de ministre des outremer, et je mesure tout le poids de la confiance que m'ont manifesté le Président de la République et le Premier Ministre en me nommant rue Oudinot.
- Ensuite, parce qu'il s'inscrit dans un contexte que vous connaissez, de fortes tensions sur le budget de la Nation. L'outremer, et c'est naturel, devra prendre sa part, sa juste part, dans l'effort de redressement de nos comptes publics qui a été engagé depuis 2012.

- Enfin, parce que, malgré ce contexte difficile, le budget que je vais porter au titre de l'année 2015 se doit d'apporter des réponses concrètes aux attentes précises que j'ai pu percevoir à chacun des déplacements que j'ai effectués depuis ma prise de fonction.

C'est donc un budget qui définit un cap et traduit la volonté de décliner, dans chacun de nos départements et de nos collectivités d'outremer les priorités d'action du Gouvernement. C'est enfin un budget qui, au-delà des réponses qu'il apporte aux acteurs économiques, s'adresse à chacun des citoyens qui composent la vaste mosaïque des outremer et qui est porteur d'une ambition sociale au service de nos compatriotes ultramarins.

Les crédits de la mission outremer s'élèveront, en 2015, à 2.013M€ en crédits de paiement, soit une progression globale de 0,3% par rapport à 2014. Sur l'ensemble du triennal 2015-2017, cette progression des crédits de paiement atteindra 4,7%. Sans une mesure dite « de périmètre » qui affecte directement une partie des crédits d'exonérations de charge jusqu'ici portés par notre budget à la sécurité sociale, cette hausse est en réalité de 7,6%.

Permettez-moi de m'arrêter un instant sur ces chiffres, qui traduisent avant tout une volonté politique constamment réaffirmée depuis 2012, et une action cohérente et de long terme au bénéfice des outremer.

Dans un contexte tendu pour les dépenses publiques, et notamment celles de l'Etat, les outre-mer sont préservés avec une progression en 2015 mais également jusqu'à la fin du quinquennat.

Je veux souligner la fidélité aux engagements de campagne du Président de la République que traduit la progression de nos moyens budgétaires et le message qui est ainsi adressé à chacun des territoires. François Hollande a répété, lors de

son déplacement dans l'océan indien : « L'Outre-mer est une priorité pour la France ». La loi de finances pour 2015, après celle de 2013, après celle de 2014, illustre cette priorité et lui donne une réalité budgétaire incontestable. Je veux rendre ici hommage à mon prédécesseur, Victorin LUREL, qui peut, mieux que quiconque témoigner de l'immensité des besoins auxquels nous devons faire face, et dont l'action aura permis de mettre en œuvre, au cours des deux premiers exercices du quinquennat, une vision nouvelle du développement des outre-mers. Cette vision s'appuie sur des valeurs de gauche, qui sont celles de ce gouvernement et sur des convictions. Le respect de la décentralisation et ce qui en découle, à savoir le partenariat entre l'Etat et les collectivités, la priorité donnée à la jeunesse, à la formation et à l'insertion sociale, et la préoccupation de l'emploi sont au nombre de celles-là, et nous retrouvons les grandes priorités du budget de la mission outremer pour 2015.

Le soutien à l'emploi demeure une priorité d'action et budgétaire essentielle pour mon ministère

Poste le plus important des dépenses de ce ministère, les exonérations de charges sociales touchent pas moins de 41 073 entreprises et concernent 171 314 salariés. Le triennal 2015-2017 est marqué par une progression globale des crédits liés à la compensation des charges sociales qui représenteront plus de 1,2 milliards d'euros en 2017.

Entre 2015-2017, le poste budgétaire enregistrera une progression des crédits liés à la compensation des charges sociales qui représenteront plus de 1,2 milliards d'euros en 2017. Entre 2012 et 2017, les moyens consacrés par l'Etat à cette politique en faveur des entreprises et de leurs salariés auront crû de presque 20%, soit près de 200 M€. J'ai entendu dire ça où là que le gouvernement

entendait amoindrir le dispositif d'exonération de charge : la réponse apportée aujourd'hui est claire, et je puis vous assurer que cet effort sera poursuivi.

Il le sera d'autant plus que, vous le savez, le projet de loi de finances comporte la mise en place d'un taux majoré du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (le CICE) qui sera porté à 7.5% dès 2015 et à 9% en 2016. Cet effort, qui redouble celui des exonérations de charges, représentera un avantage supplémentaire de 160M€ sur les rémunérations inférieures à 2,5 Smic.

Il est important que les employeurs qui constituent les premiers bénéficiaires de l'aide sans précédent qui est consentie, s'engagent activement aux côtés du Gouvernement pour la création d'emploi et qu'ils participent à leur niveau, et avec leurs moyens, aux efforts de lutte contre le chômage de masse qui constitue un défi collectif qu'il nous appartient de relever ensemble. J'ai, vous le savez, une attention particulière pour la situation des jeunes et, même si les derniers chiffres font état d'une certaine amélioration, sur ce terrain, en outremer comme en métropole, je serai attentive à engager un dialogue sur ce sujet, avec les organisations patronales.

Favoriser l'insertion des jeunes sur le marché du travail, c'est là notre seconde grande priorité.

Elle passe par un engagement renouvelé en faveur de la formation et de la qualification professionnelle.

C'est pourquoi, au cours du triennal, le service militaire adapté poursuivra sa montée en puissance afin d'être en mesure, dès 2017, d'accompagner chaque année 6.000 jeunes ultra-marins dans leur parcours d'insertion. Avec des crédits de paiement qui passent de 54 à 57M€ en 2015, la priorité donnée à cet outil

exceptionnel de formation et d'insertion des jeunes ultramarins se voit réaffirmée.

J'ai également entendu conforter LADOM dans sa mission de soutien à la mobilité et dans le cadre de la formation professionnelle. Le transfert dans le budget du ministère des Outremer des marchés de formation précédemment gérés par le Ministère du Travail, illustre cette ambition. Ce ne sont pas moins de 35M€ de crédits de paiement qui seront consacrés en 2015 à la formation des jeunes en mobilité. Les crédits de LADOM qui étaient de 20M€ en 2014 seront reconduits à hauteur de 18M€ et complétés par les 17M€ de crédits de l'AFPA, en Autorisation d'Engagement comme en Crédits de Paiement.

Troisième priorité, le logement.

En 2015, les crédits de paiement de la politique du logement outre-mer sont intégralement préservés.

Sur le triennal, les capacités d'engagement en faveur de la construction neuve et de la réhabilitation sont elles aussi sanctuarisées.

Ces moyens budgétaires, qui atteignent 141M€ sur un total de 247M€ dans le cadre de la ligne budgétaire unique, la LBU, associés à un cadre fiscal stabilisé et lisible sur le quinquennat, permettent chaque année de contribuer au financement de 1,4 milliards d'euros M€ d'investissements dans le secteur du logement social, participant ainsi à atteindre un objectif ambitieux de production et de réhabilitation, deux fondements essentiels de notre action.

Certes, et pour maintenir ces lignes inchangées, nous avons choisi de rationaliser certaines interventions, parce que notamment elles doublonnaient d'autres mécanismes.

Mais, ainsi que j'ai eu l'occasion de le dire dans le cadre du congrès annuel de l'USH la semaine dernière à Lyon, le Plan Logement Outre-mer auquel nous avons appelé l'ensemble des partenaires de l'Etat à participer, a résolument vocation à donner un nouvel élan à cette grande politique publique, et à l'inscrire dans une perspective pluriannuelle sur le fondement d'engagements mutuels et précis.

Quatrième priorité : l'investissement public, si déterminant pour le développement et l'économie des territoires ultramarins et leur compétitivité

L'Etat continuera d'accompagner les collectivités territoriales dans leurs efforts de rattrapage en termes d'équipements structurants.

Les crédits dédiés par le ministère des outre-mer à la politique contractuelle progresseront de 6,5% dès 2015 et de 11% sur le triennal. Cette progression des crédits permettra la préservation intégrale des contrats à l'occasion de leur renouvellement, à Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon dès cette fin d'année, en Polynésie française en 2015, en Nouvelle Calédonie en 2016 et à Wallis et Futuna en 2017.

En outre, la nouvelle génération des CPER dans les DOM, au financement desquels participent six ministères et leurs opérateurs, sera en hausse de près de 180M€ par rapport à la précédente, comparée sur une même période de 6 ans. Au total, la part Etat dans le financement de la nouvelle génération des contrats, pour les 5 DOM et pour la période 2015-2020 devrait dépasser les 980M€.

A ces financements contractualisés s'ajoutent par ailleurs les décisions prises il y a à peine quelques semaines par le Premier Ministre en faveur du Très Haut Débit. Pour les projets éligibles dès cette année, ce sont au minimum 85.76M€

qui seront ainsi débloqués pour réduire la fracture numérique des territoires, auxquels pourront s'ajouter 11.98 M€ supplémentaires.

Par ailleurs, l'Etat poursuivra la réalisation du programme d'investissements prioritaires initié en 2012 dans le cadre du Fonds Exceptionnel d'investissement avec une capacité d'engagement de 40 M€ en 2015 et 2016, portée à 50 M€ en 2017. Quant aux crédits de paiement de ce programme, ils progressent en 2015 et 2,6%, et de 40% sur le triennal, passant de 25 M€ en 2014 à 35M€ en 2017.

Pour autant, je ne veux faire preuve d'aucun triomphalisme. Il était en effet nécessaire et légitime que le budget de la mission Outre-mer contribue, comme les autres, mais à la mesure de ses facultés, à l'effort national de redressement des comptes publics.

Il a fallu faire des choix. Avec le souci de ne pas remettre en cause les quatre grandes priorités que je vous ai exposées, ce qui supposait notamment de faire porter l'effort sur les dispositifs peu utilisés ou les moins prioritaires, pour préserver le cœur de l'intervention du ministère.

Ces choix je n'en minimise pas la portée, mais je les assume.

C'est notamment le cas pour la ligne budgétaire permettant l'octroi de subventions à la rénovation d'hôtels.

J'ai eu l'occasion de le dire la semaine dernière lors du colloque sur le Tourisme organisé à l'Assemblée Nationale et je le répète ici : ce mécanisme n'a pas fait la démonstration de son efficacité et n'a encore donné lieu à aucune décision de financement sur les huit premiers mois de 2014. C'est pourquoi il sera supprimé à compter du 1er janvier 2015. Mais comme j'ai eu déjà l'occasion de le dire, le développement de l'hôtellerie pourra continuer à s'appuyer sur le mécanisme de

la défiscalisation et du crédit d'impôt mis en place par la LFI 2014, dont le Président de la République vient de rappeler la pérennité et la stabilité sur le triennal. Les acteurs du Tourisme seront en outre invités à participer à l'organisation d'une prochaine session plénière du Comité National de Promotion du Tourisme, qui sera au premier semestre 2015 intégralement consacré à la reconquête des marchés ultramarins. .

C'était également le cas de l'aide à la continuité territoriale « tout public », face à l'explosion de laquelle il nous fallait prendre des décisions.

Cette ligne a augmenté de près de 50% en quatre ans, se traduisant par des ponctions croissantes sur les moyens du ministère consacrés à d'autres priorités. Pour la sauvegarder, il était nécessaire d'en restaurer la soutenabilité et donc d'en reformer le fonctionnement. C'est pourquoi l'aide au billet « tous publics » qu'elle permet d'octroyer sera désormais triennal et les plafonds d'aide maintenus à 80% de leur niveau actuel. Je le rappelle très fermement : le cœur de notre action, c'est l'accompagnement des jeunes pour leur permettre de poursuivre leurs études lorsque le cursus désiré n'est pas accessible sur place ; c'est l'aide à la formation en mobilité. Et ce sont ces priorités que nous avons choisi de préserver intégralement.

*

* *

Vous l'avez compris, ce projet de budget pour les outre-mer est profondément ancré dans la réalité des territoires.

Les choix forts que nous avons faits s'inscrivent dans un objectif : dynamiser le développement de chacune des collectivités, dans le respect de leurs statuts,

mais avec le souci de leur permettre d'user de leurs atouts pour favoriser le la croissance, l'emploi et d'apporter des réponses sur le terrain des besoins essentiels de nos concitoyens

J'ai eu l'occasion il y a quelques jours de présenter le socle de ma feuille de route dans ce domaine, et dont nous avons conjointement assuré la préparation avec l'ensemble des acteurs économiques et politiques des territoires, pour la période 2015-2017.

Cette feuille de route, vous le savez, c'est d'abord assurer au Pacte de Responsabilité et de Solidarité ses pleins effets outre-mer. Le Chef de l'Etat a confirmé la majoration à 9% du CICE outre-mer. Il a par ailleurs souhaité qu'une majoration supplémentaire soit accordée en faveur des secteurs exposés à la concurrence. Il a enfin demandé que le principe de cette majoration soit examiné à la lumière de sa compatibilité avec les règles communautaires. Cette tâche ne va pas sans poser des questions de droit qu'il nous faut lever une à une. Mes services travaillent en vue d'apporter dans les meilleurs délais tous les éclairages requis en ce sens.

Mais la Feuille de route, c'est également la question plus large du financement de l'économie.

Le cadre fiscal incitatif à l'investissement outre-mer est désormais stabilisé, au moins jusqu'en 2017.

Un fonds de garantie sera mis en place pour faciliter le préfinancement du nouveau Crédit d'impôt investissement dans le secteur dit « productif », dont il nous appartient désormais d'assurer le succès.

Fluidifier l'accès des entreprises au crédit, c'est aussi le sens des nouveaux prêts territoriaux de développement déployés par la BPI, dans les DOM et en

Polynésie, avec l'aide des collectivités. Ces nouveaux produits rencontrent un succès croissant dont je me félicite car nous nous sommes beaucoup impliqués dans leur mise en œuvre.

Aider les entreprises dans leur développement, c'est par ailleurs mieux accompagner l'innovation et l'insertion des territoires dans les échanges régionaux.

Le taux du crédit d'impôt recherche, porté à 50% et l'élaboration d'une véritable stratégie commune d'accompagnement à l'export dans le cadre d'une convention ambitieuse dont le Président de la République a annoncé la prochaine signature avec nos partenaires au sein du Gouvernement mais aussi des acteurs comme la BPI, Ubifrance.

« Agir pour la croissance et l'emploi », c'est le sens de la convention que j'ai signée hier soir avec la Caisse des Dépôts et Consignations, en présence de Mme DELGA et de M REBSAMEN. Cette convention nous permettra d'engager un véritable plan de rattrapage de l'économie sociale et solidaire outre mer ainsi qu'une action résolue pour accompagner les chefs des très petites entreprises dans la création de leur premier emploi.

Répondre aux maux qui minent nos sociétés, au premier rang desquels le chômage, c'est enfin ce qui nous a animés lorsqu'avec le Président de la République, nous avons décidé de porter le taux de prise en charge des emplois d'avenir, de 75 à 90% dans le secteur non marchand, et d'abord à titre expérimental à la Réunion.

Notre feuille de route va désormais au-delà : et prendra la forme d'une adaptation volontariste de la stratégie gouvernementale de Relance du Logement, dont j'ai dit quelques mots déjà. En complément de mes propos lors

du dernier congrès des USH, j'aurai d'ailleurs l'occasion de préciser les contours de ce plan logement outre-mer au cours de la prochaine journée outre-mer de la fédération des Entreprises Publiques Locales à Deauville la semaine prochaine.

Cette feuille de route, je souhaite également qu'elle catalyse des orientations en faveur de la transition énergétique, source d'emplois et de croissance durable. Mais pour ce faire il faut que les dispositifs nationaux soient déclinés et adaptés au niveau local pour tenir compte des spécificités des territoires ultra-marins. Nous nous y employons déjà, en ce qui concerne le crédit d'impôt pour la transition énergétique et l'éco-prêt à taux zéro.

Vous le voyez, notre budget comme notre feuille de route pour la croissance et l'emploi se veulent d'abord des outils concrets en prise avec le réel et je pense qu'ici tous connaissent ma conviction : Le développement et l'économie se doivent d'abord d'être au service de l'humain.

*

* *

Mesdames et Messieurs, la présentation du budget de l'outremer pour 2015 n'est pas le simple aboutissement d'une négociation, ou d'un travail de discussion et d'arbitrage interministériel. C'est pour moi l'occasion de tracer les grandes lignes de l'action que j'entends mener avec et au service de nos concitoyens.

Je vous remercie.